

FSR 2026 Guidance Document – French

References: TAPA FSR 2026



FSR CFD 2026

TAPA Global Standard

TAPA Facility Security Requirements - Certification Framework Document 2026



TAPA Americas

1353 Riverstone Pkwy,
Ste 120-320
Canton, GA 30114 USA

www.tapaonline.org

TAPA Asia Pacific

10 Anson Rd, #33-15
International Plaza,
Singapore 079903

www.tapa-apac.org

TAPA EMEA

Kanaalpark 140
2321 JV Leiden
The Netherlands

www.tapaemea.org

Table de matières

1.	Objet de ce document-cadre de certification	3
2.	Champ d'application	4
3.	Application du document-cadre de certification TAPA FSR.....	5
4.	TAPA pour la certification et l'audit.....	6
4.1.	Certification d'un seul site	7
4.2.	Certification multi-sites.....	7
4.2.1.	La fonction centrale.....	7
4.2.2.	Les sites	7
4.2.3.	Audit de la fonction centrale.....	7
4.2.4.	Audit des sites	8
4.2.5.	Inclusion de nouveaux sites	9
4.2.6.	Retrait de sites	9
4.2.7.	Changement de statut des sites existants	9
4.2.8.	Transition d'un site unique vers un multi-site.....	9
4.3.	Auto-certification (niveau C uniquement).....	9
5.	Recertification.....	11
6.	Suivi de l'audit	12
6.1.	Action corrective / SCAR	12
6.2.	Suivi de la conformité.....	12
7.	Dérogations	15
7.1.	Vue d'ensemble	15
7.2.	Processus opérationnel des dérogations.....	15
7.3.	Dérogations pour les barrières physiques et pour la High Value Cage (HVC)	16

1. Objet de ce document-cadre de certification

Ce document-cadre de certification TAPA FSR, constitue le guide officiel de la Transported Asset Protection Association (TAPA) à l'intention des auditeurs autorisés et des PSL / demandeurs / IAB, afin de réaliser des audits conformes à la norme TAPA FSR 2026 et d'obtenir la certification pour toutes les installations applicables. Le processus de certification est conçu pour être à la fois fonctionnel et pratique sur les plans économique et opérationnel.

Le document a été élaboré exclusivement pour TAPA dans le but d'obtenir la conformité et la certification selon une ou plusieurs des options de certification FSR suivantes.

TAPA Copyright © Do Not Copy

2. Champ d'application

Afin d'offrir une flexibilité supplémentaire et de promouvoir ses certifications, TAPA a développé trois options pour soutenir la certification:

- a) Certification d'un seul site par un organisme d'audit indépendant (IAB). Chaque installation est certifiée de manière indépendante selon la révision actuelle de la norme FSR.
- b) Certification multi-sites par un organisme d'audit indépendant (IAB). Les exploitants de 3 sites ou plus peuvent obtenir une certification multi-sites (un seul certificat) pour tous les sites enregistrés dans le schéma de certification.
- c) Certification par auto-audit réalisée par des auditeurs autorisés (AA) par le PSL/demandeur ou IAB. Chaque installation est auto-certifiée de manière indépendante (auto-audit) par l'exploitant selon le niveau C de la révision actuelle de la norme FSR.

3. Application du document-cadre de certification TAPA FSR

Dans l'élaboration de ce document-cadre de certification TAPA FSR, (TAPA) reconnaît les différences dans la manière dont les services de stockage sont fournis à l'échelle mondiale, régionale et même au sein des entreprises, et que les différentes normes TAPA peuvent s'appliquer à la totalité ou à une partie des services fournis par un PSL/demandeur. Selon la complexité et la taille de la chaîne d'approvisionnement, la conformité aux normes TAPA peut être atteinte par un seul PSL / demandeur ou par plusieurs PSL / demandeurs et sous-traitants qualifiés.

Ce document-cadre de certification peut s'appliquer aux éléments suivants;

- a) Toutes ou parties des installations de stockage au sein de la chaîne d'approvisionnement mondiale, selon le niveau de risque et/ou les exigences de l'acheteur ou du PSL / demandeur;
- b) Installations appartenant ou exploitées par le PSL / demandeur;
- c) Installations appartenant ou exploitées par l'acheteur.

Les utilisateurs typiques de ce document-cadre de certification incluent;

- a) Acheteurs / Fabricants / Distributeurs
- b) PSL / demandeurs
- c) Organismes d'audit indépendants (IAB)
- d) Forces de l'ordre ou autres organismes gouvernementaux
- e) Organisations professionnelles de la chaîne d'approvisionnement.
- f) Assureurs.

4. TAPA pour la certification et l'audit

Les installations sont classées dans l'un des trois niveaux de sécurité, en fonction du niveau de protection requis:

- Niveau A = Protection de sécurité élevée
- Niveau B = Protection de sécurité modérée
- Niveau C = Protection de sécurité standard

Les PSL / demandeurs ou acheteurs peuvent initialement obtenir la certification au niveau **C**, puis progresser vers le niveau B ou A à mesure que des améliorations sont apportées. De plus, comme convenu entre l'acheteur et le PSL / demandeur, les installations situées dans des zones à haut risque peuvent être classées au niveau A, tandis que toutes les autres installations sont classées au **niveau B** ou **C**. Dans tous les cas, il incombe à l'acheteur de négocier directement le niveau de sécurité avec le PSL / demandeur, en fonction de leur cargaison spécifique et des risques associés.

Les organisations peuvent choisir parmi les trois options suivantes (Tableau 1) pour démontrer leur conformité et obtenir la certification selon les normes de sécurité TAPA.

Les PSL / demandeurs doivent s'assurer qu'un IAB ou un AA est engagé pour réaliser le processus d'audit et de certification.

Avant le début de l'audit de certification, les PSL / demandeurs doivent:

- Informar l'IAB ou l'AA du niveau de sécurité qu'ils souhaitent obtenir dans le cadre de leur processus de certification.
- Avoir en place leur propre auditeur autorisé PSL (PSL AA).

Option externalisée PSL AA:

- Si aucun auditeur autorisé PSL (PSL AA) n'est disponible au sein de l'entreprise, il est possible de sous-traiter à un tiers, à condition que ce dernier remplisse tous les critères de formation et de certification définis par (TAPA). Le tiers doit avoir obtenu une certification AA.

Tableau 1 : Options de certification FSR

Type	Options	Niveau	Type d'auditeur
Audit IAB	Certification d'un site unique	A, B ou C	AA IAB TAPA
Audit IAB	Certification multi-sites	A, B or C	AA IAB TAPA
Auto-Audit	Auto-certification	C	AA du PSL/Candidat ou AA de l'IAB réalisant un auto-audit pour le compte du PSL/Candidat

4.1. Certification d'un seul site

Le périmètre du site unique doit être clairement défini, et l'IAB réalisera un audit basé sur ce périmètre. Dans ce cas, les certifications TAPA délivrées par l'IAB sont spécifiques au site / à l'installation. Si toutes les exigences d'audit des normes de sécurité TAPA sont satisfaites, le PSL / demandeur est considéré comme ayant réussi l'audit, et l'IAB délivrera un certificat indiquant que le site spécifique du PSL / demandeur est désormais certifié selon la norme de sécurité TAPA applicable et le niveau correspondant (A, B ou C). L'IAB transmettra à TAPA les résultats de l'audit sous forme de copies des certificats délivrés ou de notifications d'audits non réussis.

4.2. Certification multi-sites

La certification multi-sites exige que le PSL / demandeur mette en place un **système de gestion de la sécurité unique** destiné à garantir que tous les sites inclus dans ce système respectent les exigences de la norme applicable. Les éléments requis sont;

- a) Une fonction centrale identifiée.
- b) Tous les sites identifiés et listés dans la certification.
- c) Soumis à une surveillance continue et à des audits internes.

4.2.1. La fonction centrale

La fonction centrale peut, mais n'est pas obligatoirement, le siège du PSL / demandeur. Cependant, elle doit;

- a) Être responsable du système de gestion unique.
- b) Avoir la responsabilité de s'assurer que tous les sites inclus dans le système de gestion respectent les exigences de la norme FSR.
- c) Avoir le droit d'émettre des actions correctives et préventives si nécessaire sur n'importe quel site.
- d) Dispose d'un accord ou d'une politique formalisée documentée détaillant les rôles et responsabilités de la fonction centrale et des sites.

4.2.2. Les sites

Tous les sites inclus dans le système de gestion de la sécurité unique doivent entretenir une relation entre eux, qui peut être de nature juridique ou contractuelle avec la fonction centrale de l'organisation. Cette relation ne peut pas s'étendre aux sites ou installations des sous-traitants inclus dans le système de certification multi-sites de la fonction centrale.

4.2.3. Audit de la fonction centrale

L'audit du système de certification de la fonction centrale nécessite:

- a) La sélection et l'utilisation d'un IAB approuvé par TAPA pour l'audit de certification du système de management de la sécurité.
- b) Que l'IAB audite annuellement la fonction centrale du PSL / demandeur et sa conformité au système de management de la sécurité unique, ce qui doit inclure, mais sans s'y limiter:
 - 1) Les procédures et politiques du système de gestion de la sécurité de la fonction centrale

sont échantillonnées.

- 2) Les dossiers disponibles pour les sites enregistrés dans le système de management de la sécurité, incluant les résultats d'audit en version papier et/ou numérique ainsi que la gestion des non-conformités.
- c) Que l'IAB délivre un certificat TAPA FSR multi-sites au PSL / demandeur répondant à toutes les exigences de conformité.
- d) Le certificat multi-sites doit indiquer les dates de validité, le nombre de sites enregistrés dans le système de management de la sécurité, les niveaux de sécurité au moment de l'audit ainsi que toute dérogation éventuellement accordée.
- e) Le certificat est valable pendant 3 ans. Les audits des années 2 et 3 ne nécessitent pas l'émission d'un nouveau certificat, sauf si le système de gestion de la sécurité unique a subi des modifications significatives.
- f) Le certificat multi-sites doit lister tous les sites faisant partie du système de gestion ainsi que les niveaux de norme applicables pour chaque site.
- g) Il n'est pas permis d'avoir des sites fonctionnant selon différentes versions de la norme FSR. Tous les sites inscrits sur le certificat doivent être conformes à la version FSR spécifiée sur le certificat multi-sites officiel.
- h) Si un PSL / demandeur souhaite passer à la dernière version de la FSR avant l'expiration de son certificat existant, un nouvel audit de certification sera nécessaire.

4.2.4. Audit des sites

Les audits d'échantillonnage physique des sites nécessitent;

- a) Que tous les sites enregistrés dans le système de gestion de la sécurité unique de la fonction centrale soient disponibles pour l'audit lorsqu'ils sont sélectionnés. Remarque : tout site sélectionné pour un audit au cours du cycle de 3 ans de la certification ne sera pas ré-audit.
- b) Les sites seront audités physiquement selon une méthode d'échantillonnage (Tableau 2).
- c) L'échantillonnage sera basé sur une sélection aléatoire de 10 % des sites enregistrés par an.

Certification multi-sites:

Les audits intermédiaires de la fonction centrale et des sites échantillonnés peuvent être effectués soit par une visite physique de l'IAB, soit à distance par l'IAB.

Tableau 2 : Échantillonnage pour la certification multi-sites

	Année 1	Année 2	Année 3
Taille de l'échantillon	10% + CF*	10% + CF*	10% + CF*

*FC – Fonction centrale qui assume le rôle central de gestion du système de gestion de la sécurité

4.2.5. Inclusion de nouveaux sites

Le PSL / demandeur peut demander à l'IAB l'inclusion de nouveaux sites ou d'un nouveau groupe de sites dans une organisation multi-sites déjà certifiée, avant ou lors du cycle annuel d'échantillonnage des sites par l'IAB. L'IAB doit inclure ces sites supplémentaires dans le nombre total de sites lors de la sélection de l'échantillon à auditer.

Le PSL / demandeur doit s'assurer que tous les nouveaux sites ont été auto-audités et respectent le niveau de sécurité requis avant de demander leur ajout au système de gestion. Ce processus doit être documenté et mis à disposition de l'IAB sur demande.

Si l'audit de l'IAB est réussi, l'IAB réémet le certificat à la fonction centrale en incluant les nouveaux sites.

4.2.6. Retrait de sites

Le PSL / demandeur peut retirer des sites du système de gestion de la sécurité unique en les supprimant de la liste des sites et en informant formellement l'IAB. L'IAB doit révoquer les certifications individuelles des sites, mettre à jour et réémettre le certificat multi-sites. L'IAB doit également prendre en compte le retrait des sites dans le nombre total de sites lors de la sélection de l'échantillon à auditer.

4.2.7. Changement de statut des sites existants

Le PSL / demandeur peut ajuster le niveau de sécurité des sites existants inclus dans le système de gestion de la sécurité. Une demande de changement de statut doit être envoyée formellement à l'IAB.

4.2.8. Transition d'un site unique vers un multi-site

Les PSL / demandeurs souhaitant regrouper des sites uniques existants dans un système de gestion de la sécurité multi-sites existant doivent s'assurer que tous les sites sont pleinement conformes à la même version de la norme FSR que celle indiquée sur le certificat multi-sites. Un système multi-sites ne peut pas intégrer différentes versions de la norme FSR.

4.3. Auto-certification (niveau C uniquement)

L'auto-certification s'applique uniquement aux sites uniques de niveau C. L'auto-certification (Tableau 3) doit être réalisée par un auditeur autorisé du LSP / demandeur (AA LSP / demandeur) ou, à défaut, par un auditeur autorisé d'un organisme d'audit indépendant (AA IAB), réalisant un auto-audit pour le compte du LSP / demandeur.

Un auditeur autorisé du LSP / demandeur peut être un employé interne ou un associé, formé conformément à la version en vigueur de la norme TAPA FSR et enregistré et autorisé par TAPA comme auditeur autorisé, ou une personne externalisée sous contrat pour remplir ce rôle.

Tableau 3 : Options d'auto-certification

Option	Description	Niveau	Type d'auditeur*
Auto-certi��	Auto-certi��	C	AA du PSL/Candidat ou, �� d��faut, un AA de l'IAB r��alisant un auto-audit pour le compte du PSL/Candidat

*L'audit est r  alis   en utilisant le mod  le d'audit TAPA en vigueur et en fournissant des informations et des preuves suffisantes pour garantir    TAPA que les exigences de la norme de s  curit   TAPA applicable sont respect  es. L'auto-certification est sp  cifique    un site/une installation. Si toutes les exigences de l'audit TAPA sont respect  es, le PSL/Candidat est consid  r   comme ayant r  ussi l'audit et sera certifi   au niveau C de la norme de s  curit   applicable pour ce site sp  cifique.

Dans le cadre des certifications par auto-audit, les cases « N/A » doivent toujours   tre justifi  es par des preuves document  es

5. Recertification

Toutes les certifications de sécurité TAPA FSR sont valables pour une période de trois (3) ans, sans possibilité de prolongation. Pour éviter toute interruption de certification, un audit de recertification doit être réalisé avant la date d'expiration du certificat actuel. L'exécution de tout SCAR (Corrective Action Request) doit également être effectuée dans le délai initial de 60 jours et avant la date d'expiration du certificat en cours.

Pour assurer une planification et une préparation adéquates, il est recommandé que le PSL / demandeur programme l'audit de recertification trois (3) mois avant la date d'expiration du certificat actuel. Si le certificat de la norme de sécurité TAPA est délivré dans cette période de trois mois, la date du nouveau certificat correspondra à la date d'expiration de la certification actuelle. Si les actions correctives ne sont pas clôturées avant la date d'expiration et qu'aucune dérogation n'a été accordée, la certification expirera.

Si les actions correctives ne sont pas clôturées avant la date d'expiration et qu'aucune dérogation n'a été accordée, la certification expirera.

6. Suivi de l'audit

Le PSL / demandeur doit s'assurer de disposer d'un processus interne permettant de surveiller la conformité durant les années entre les audits formels (voir Tableaux 4, 5 et 6), réalisés par un AA IAB ou un AA PSL / demandeur, selon le cas.

6.1. Action corrective / SCAR

Un résumé informel des constats/résultats doit être partagé avec le PSL/Candidat lors de la réunion de clôture de l'audit. L'IAB ou l'AA doit informer le PSL/Candidat des résultats de l'audit dans les dix (10) jours ouvrables suivant la fin de l'audit. Tout retard dans la communication des résultats de l'audit doit être immédiatement signalé au PSL/Candidat et négocié entre l'IAB ou l'AA et le PSL/Candidat.

Si l'une des exigences n'est pas respectée, telle que découverte lors de l'audit, l'AA soumet une Exigence d'Action Corrective de Sécurité (SCAR) au PSL/Candidat concerné. Le PSL/Candidat doit répondre à l'IAB ou à l'AA dans les dix (10) jours ouvrables, en documentant les actions à entreprendre et la date de réalisation de l'action. Les dates d'achèvement des SCAR peuvent être négociées entre l'IAB ou l'AA et le PSL/Candidat. Cependant, les dates d'achèvement des SCAR ne doivent pas dépasser soixante (60) jours à compter de la notification au PSL/Candidat, sauf si le Comité régional de dérogation TAPA approuve une dérogation. Le PSL/Candidat ne peut pas chercher à exclure un site avec un SCAR ouvert de la liste totale des sites dans le cadre de la certification multi-site.

Dans tous les cas, le PSL/Candidat doit soumettre des mises à jour/rapports d'avancement sur tous les SCAR en cours à l'IAB ou à l'AA. Tout SCAR non achevé avant la date d'échéance doit être escaladé par le représentant sécurité du PSL/Candidat à la direction du PSL/Candidat. Les raisons de non-conformité doivent être documentées et communiquées à l'IAB ou à l'AA. Le fait pour le PSL/Candidat de ne pas traiter un SCAR peut entraîner la suspension de la certification TAPA. Le PSL/Candidat a le droit de faire appel directement à TAPA si la certification est retenue. TAPA arbitrera le différend entre le PSL/Candidat et l'AA et se réserve le droit de rendre une décision contraignante sur le différend.

Note 1 : Il n'est pas nécessaire que l'IAB ou l'AA ré-audite l'établissement pour clôturer un SCAR. La preuve de clôture du SCAR (c.-à-d. atteinte de la conformité) peut être présentée à l'IAB ou à l'AA sous forme de correspondance écrite, réunions web ou conférences téléphoniques, photographies, etc.

Note 2 : Pour la certification d'un système de gestion de la sécurité multi-sites, tout SCAR non clôturé ou bénéficiant d'une extension approuvée peut entraîner la suspension ou la révocation du statut de certification multi-sites du PSL/Candidat et, par conséquent, tous les sites ne seront plus considérés comme certifiés.

6.2. Suivi de la conformité

Les auto-audits intermédiaires par le PSL/Candidat doivent être réalisés conformément aux Tableaux 4, 5 et 6 : Programmes d'audit et de suivi de la conformité. L'exigence d'auto-audit intermédiaire s'applique à tous les sites dans toutes les options de certification et doit être documentée sur les formulaires d'audit officiels TAPA et soumise à l'IAB ou, en cas d'auto-certification, à TAPA dans les 30 jours suivant la date anniversaire de la certification en cours.

Les auto-audits intermédiaires doivent être effectués par l'AA propre au PSL/Candidat. Tous les AA doivent avoir passé et réussi l'examen applicable pour la norme TAPA et la version sur laquelle ils sont tenus de réaliser l'audit.

Le non-respect de cette exigence entraînera la suspension de la certification initiale jusqu'à ce que

l'auto-audit intermédiaire soit correctement réalisé. Les écarts identifiés doivent être documentés, assortis d'une date limite pour la réalisation des actions correctives et suivis jusqu'à leur clôture dans un délai de 60 jours.

Programmes d'audit et de suivi de la conformité

Tableau 4 : Certification d'un seul site

N°	Activité de conformité	Fréquence	Niveaux d'application		
6.2.1.	Audit de certification d'un seul site (Audit de certification IAB/AA)	Tous les trois (3) ans	Ⓐ	Ⓑ	Ⓒ
6.2.2.	Auto-audit intermédiaire d'un site seul site (AA du PSL/Candidat / IAB réalisant un auto-audit pour le compte du PSL/Candidat)	Annuellement lors du 1er et 2 ^e anniversaire	Ⓐ	Ⓑ	Ⓒ

Tableau 5 : Certification multi-sites

No.	Activité de conformité	Fréquence	Niveaux d'application		
6.2.3.	Audit de certification de la fonction centrale multi-sites (Audit de certification IAB/AA)	Tous les trois (3) ans	Ⓐ	Ⓑ	Ⓒ
6.2.4.	Audit de la fonction centrale multi-sites (IAB/ AA)	Annuellement lors du 1er et 2 ^e anniversaire	Ⓐ	Ⓑ	Ⓒ
6.2.5.	Auto-audit initial multi-sites (AA du PSL/Candidat IAB/ réalisant un auto-audit pour le compte du PSL/Candidat pour tous les sitesfor)	1 ^{re} année avant certification	Ⓐ	Ⓑ	Ⓒ
6.2.6.	Auto-audits intermédiaires multi-sites (AA du PSL/Candidat / IAB réalisant un auto-audit pour le compte du PSL/Candidat pour tous les sites)	2 ^e et 3 ^e année	Ⓐ	Ⓑ	Ⓒ
6.2.7.	Audits d'échantillonnage multi-sites (IAB/AA pour 10 % des sites)	2 ^e et 3 ^e année	Ⓐ	Ⓑ	Ⓒ

Tableau 6 : Auto-certification

N°	Activité de conformité	Fréquence	Niveaux d'application		
6.2.8.	Audit d'auto-certification du PSL/Candida	Tous les trois (3) ans			©
6.2.9.	Auto-audits intermédiaires (AA du PSL/Candidat / IAB réalisant un auto-audit pour le compte du PSL/Candidat)	Annuellement lors du 1er et 2 ^e anniversaire			©

TAPA Copyright © Do Not Copy

7. Dérogations

7.1. Vue d'ensemble

Une dérogation est une approbation écrite accordée pour exonérer un site d'une exigence spécifique TAPA et accepter une solution alternative de conformité. Une dérogation peut être demandée si un PSL/Candidat ne peut pas satisfaire à une exigence spécifique du FSR et peut justifier des mesures alternatives. Les dérogations sont valables pendant toute la période de certification.

Toutes les demandes de dérogation pour une exigence de sécurité spécifique (totale ou partielle) doivent être soumises par le PSL/Candidat via un formulaire de demande de dérogation TAPA à l'Organisme d'Audit Indépendant (IAB) / Auditeur Autorisé (AA). Le PSL/Candidat demandeur assume l'entière responsabilité de l'exactitude des informations fournies dans la demande de dérogation.

Chaque demande de dérogation doit ensuite être transmise par l'IAB/AA au Comité régional de dérogation TAPA pour approbation. Il incombe à l'IAB/AA de déterminer si la demande est complète et justifie un traitement par TAPA ; cela inclut la vérification des facteurs d'atténuation et/ou des contrôles de sécurité alternatifs.

Si les responsables TAPA et/ou les Acheteurs estiment que les conditions de la dérogation ont changé, TAPA mènera une enquête formelle, et le PSL/Candidat comprend que la dérogation peut être révoquée par TAPA.

7.2. Processus opérationnel des dérogations

Si un PSL ne peut pas satisfaire à une exigence spécifique du FSR, le processus de dérogation ci-dessous est mis en œuvre.

Tableau 7 : Responsabilités – Demande et évaluation de dérogation

Étape	Responsabilité	Action
1.	PSL/Candidat	Établit et vérifie les mesures d'atténuation.-
2.	PSL/Candidat	Remplit le formulaire de demande de dérogation TAPA et le soumet à l'IAB/AA.
3.	IAB/AA	Examine et vérifie l'intégrité des informations contenues dans le formulaire de demande de dérogation TAPA.
4.	IAB/AA	Soumet le formulaire de demande de dérogation TAPA au Comité régional de dérogation TAPA.
5.	Comité régional de dérogation TAPA	Examine la demande de dérogation et accorde ou refuse la dérogation.

If Waiver is Denied:

Si le Comité régional de dérogation TAPA n'approuve pas la demande de dérogation, le PSL/Candidat est tenu de mettre en œuvre l'intégralité des exigences de sécurité du FSR.

Si la dérogation est accordée:

Si le Comité régional de dérogation TAPA approuve la demande de dérogation, les actions suivantes seront entreprises:

Tableau 8 : Approbation des dérogations

Étape	Responsabilité	Action
1.	Comité régional de dérogation TAPA	Documente et signe les détails de la dérogation.
2.	Comité régional de dérogation TAPA	Spécifie la durée de validité de la dérogation (jusqu'à un maximum de trois ans) et envoie une copie à l'AA
3.	AA	Informe le PSL/Candidat du résultat de la demande de dérogation.
4.	PSL/Candidat	Respecte les exigences de la dérogation. Le non-respect entraîne l'annulation de l'approbation de la dérogation.

7.3. Dérogations pour les barrières physiques et pour la Zone de fret de grande valeur (HVC)

TAPA examinera une dérogation pour tout ou partie des exigences relatives aux barrières périphériques et/ou pour la HVC si toutes les conditions préalables suivantes sont remplies:

Général:

- La demande de dérogation est soumise en utilisant le processus officiel de formulaire de demande de dérogation TAPA et est approuvée par l'IAB/AA.
- La demande de dérogation inclut les détails de toutes les mesures d'atténuation visant à garantir que les marchandises vulnérables ne sont pas exposées à un risque inutile de vol ou de perte.
- Une évaluation des risques doit être réalisée et soumise avec la demande de dérogation. Toute vulnérabilité significative identifiée dans l'évaluation des risques doit être listée séparément dans la demande de dérogation, ainsi que les actions entreprises pour réduire le risque à un niveau acceptable.

Barrières périphériques:

- Des équipements, ressources et procédures supplémentaires, mis en place pour aider à la détection rapide des personnes ou véhicules non autorisés, peuvent inclure, sans s'y limiter : un éclairage supplémentaire, une couverture CCTV, des procédures renforcées de contrôle d'identité

des personnes et des véhicules, ainsi que des zones réservées uniquement aux zones où les PSL portent un gilet ou un uniforme.

- Des panneaux visibles doivent être installés sur le périmètre, dans la langue locale, indiquant “Accès interdit aux personnes non autorisées” et “Stationnement interdit aux véhicules non autorisés”.
- Des panneaux visibles doivent être installés sur les portes ou murs externes des quais, indiquant aux conducteurs, visiteurs, etc., de se diriger vers le hall ou le poste de contrôle de sécurité approprié.
- Confirmation que des procédures sont en place pour garantir que les zones de manutention des cargaisons, d'expédition et de réception sont inspectées et conformes aux conditions de la dérogation au moins une fois par semaine.

HVC:

- Pour les dérogations concernant la HVC, les actions d'atténuation appropriées visant à minimiser le risque (lorsqu'une HVC n'est pas disponible) doivent être envisagées et documentées dans l'évaluation annuelle des risques.
- La demande de dérogation doit inclure une déclaration jointe signée par le PSL/Candidat stipulant qu'aucun Acheteur n'exige une HVC.

À titre d'information : la traduction du Standard dans la langue nationale mise à votre disposition a pour objectif de faciliter la compréhension des exigences TAPA 2026. Cette traduction a été réalisée et validée au mieux de nos connaissances et en tenant compte des éléments de référence nécessaires. Toutefois, la version originale anglaise du Standard concerné demeure la seule version faisant foi aux fins de l'audit.

Informations sur la publication et le droit d'auteur

Ce document est publié par la **Transported Asset Protection Association (TAPA)**.

© TAPA 2026–2029

Tous droits réservés. Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite, stockée dans un système de récupération, transmise sous quelque forme ou par quelque moyen que ce soit — électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre — sans l'autorisation écrite préalable de TAPA, sauf dans les cas permis par la législation applicable sur le droit d'auteur.

La mention de droit d'auteur affichée dans ce document indique l'année de sa dernière publication.

Historique de publication

Première publication : septembre 2026

Édition actuelle publiée en : septembre 2026

Cette Spécification Publiquement Disponible (PAS) entre en vigueur le 15 septembre 2026.

Statut de ce document

Ce document représente le Cadre de certification des exigences de sécurité des installations TAPA (FSR CFD) – Révision 2026 et établit le cadre de certification pour la sécurité des installations dans le processus de certification TAPA.

Le document reste valide jusqu'à ce qu'il soit remplacé, révisé ou retiré par TAPA.

TAPA peut publier des révisions, mises à jour ou amendements futurs afin de tenir compte de l'évolution des menaces à la sécurité, des pratiques de l'industrie et des développements technologiques.

Utilisation de ce document

La conformité à cette spécification peut être utilisée dans le cadre du processus de certification TAPA pour les installations manipulant des cargaisons de grande valeur et sensibles au vol.

Les organisations mettant en œuvre cette spécification sont responsables de s'assurer que toutes les exigences légales, réglementaires et opérationnelles applicables sont respectées, en plus des exigences décrites dans ce document.